

# THONON agglomération

ARRETE N° ARR-AG2026.032

DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT

À Cindy COLZANI, Responsable des politiques contractuelles

Le Président de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC2026.00131 en date du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président.

CONSIDERANT que la délibération visée ci-dessus ne s'oppose pas à la subdélégation des compétences aux fonctionnaires responsables de service.

CONSIDERANT qu'en raison de la dématérialisation d'un nombre important de procédures concernant les demandes de subventions, il est nécessaire d'autoriser la responsable des politiques contractuelles à signer certains actes.

## ARRETE

**Article 1 :** Le Président donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Cindy COLZANI à l'effet de signer :

- Electroniquement les dossiers de demandes de subventions des projets portés par Thonon agglomération auprès des différents cofinanceurs qui ont mis en place une plateforme de dématérialisation des procédures
- La signature des correspondances administratives relative aux politiques contractuelles n'engageant pas juridiquement la communauté d'agglomération dont, notamment :
  - les bordereaux de transmissions,
  - les demandes de renseignement,
  - les courriers portant transmission d'un document ou d'une décision,

et tout autre document utile

**Article 2 :** Cette délégation s'exerce concomitamment à celle reconnue aux directrices générales adjointes et au directeur général des services, sans suppléance.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, affiché et notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal peut être saisi directement par internet via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** une copie du présent arrêté sera transmise à Madame la Trésorière.

Fait à Ballaison, le 27/05/2026  
Cyril DEMOLIS,  
Président



Notifié à l'intéressée le : 28/05/2026

Télétransmis, en Sous-Préfecture le  
Publié, le 28 MAI 2026

28 MAI 2026